

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 7

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: M.F.V.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185135>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 12 février 1879.

Monsieur le *Conteur* !

Je viens vous gronder d'avoir reproduit dernièrement, sous le titre : « *Il fallait dire non*, » quelques réflexions de Francisque Sarcey à l'adresse des demoiselles qui, contre leur gré, se laissent marier par leurs parents. On voit bien que vous n'avez pas de fille, car s'il en était autrement, vous y auriez regardé à deux fois avant de reproduire cet article. Savez-vous comment elles le prennent nos demoiselles ? Elles n'y voient qu'un encouragement à la révolte ; or, filles autant que garçons doivent obéissance à père et mère, et je ne vous pardonne pas de venir leur apprendre à résister, ne fût-ce qu'en ce point-là. Vous qui avez vu le monde, qui même avez visité l'exposition de Paris en fameuse compagnie, n'avez-vous pas vu, dans votre vie, que ces forcenés qui se marient contre le gré de papa et maman finissent presque toujours mal ! Qu'arrive-t-il le plus souvent, au contraire, à la jeune épouse qu'on regarde comme un agneau mené à la boucherie ? La pauvre porte ordinairement alors dans son cœur l'image adorée, et sous son corsage la photographie cent fois baisée d'un Auguste ou d'un Arthur incomparable. Ce Joseph ou cet André qu'on lui impose, elle le déteste et se promet de lui rendre la vie amère. Mais qu'en est-il au bout de quelques mois ? Joseph est devenu un bon ami, avec qui elle s'arrange très bien et qu'elle ne changerait plus contre Auguste. Elle reconnaît qu'elle était une petite folle, que ses parents avaient raison et que tout est pour le mieux. Voyez-vous, Monsieur le *Conteur*, il n'y a rien de tel, pour passer de bons jours dans le monde, que d'être en règle avec le devoir. — Et puis, comme l'a très justement dit un auteur français : « Les grandes passions sont exigeantes et font toujours de mauvais ménages. » C'est de la physique toute pure ça ! le feu dure d'autant moins longtemps qu'il est plus intense ; puis vient la réaction. Alors, hélas ! hélas ! — L'aphorisme que je viens de citer me plaît tant que j'ai bonne envie de le faire imprimer en lettres d'or et encadrer pour le temps qui approche où j'aurai des filles à marier.

Mais il n'y a pas seulement des filles qui se laissent marier avec qui ne leur plaît guère. Des garçons, et même des plus barbus, se montrent obéissants jusque-là. Moi qui suis d'autant plus partisan

du principe d'autorité que ce principe est aujourd'hui plus méconnu, je me garderai bien de le blâmer. — D'ailleurs, qu'entre les mariages contractés par obéissance, il y en ait quelques-uns de malheureux, cela ne prouve rien contre le principe, puisqu'il y en a aussi parmi ceux qui sont le fait du libre choix.

Mesdemoiselles, ne prenez donc, dans l'article du *Conteur*, que ce qu'il y a de bon pour vous. Il est vrai que le proverbe et la chanson disent « que première idée est toujours la bonne. » Mais cela n'est vrai que pour les gens bien sages, et, j'ai regret à le dire, vous ne l'êtes pas toutes, ni toujours.

Monsieur le *Conteur*, l'histoire à propos de laquelle Francisque Sarcey développe les réflexions que vous avez reproduites m'en a rappelé une autre qui en fait exactement le pendant. Permettez-moi de vous la raconter :

Deux vaillants colonels du premier empire, tous deux à la retraite, étaient de vieux et intimes amis. Ils vivaient en province, à vingt lieues l'un de l'autre. Chacun d'eux n'avait qu'un seul enfant, l'un un garçon, l'autre une fille. Ces deux enfants étant à peu près du même âge, leurs pères se promirent de les marier l'un à l'autre quand le temps serait venu. C'était une manière d'immortaliser leur amitié. — L'âge marqué arriva. Un beau jour, Auguste, fils du colonel C***, reçoit de son père l'ordre de se préparer à épouser Mlle Pauline M**, la fille du colonel son ami. Le mariage sera célébré dans deux mois ; d'ici là, Auguste ira passer quelques semaines dans la maison de son futur beau-père afin de faire plus intime connaissance avec sa fiancée. Quel coup pour le pauvre Auguste ! Il aime Mlle Clémentine X., en est aimé, mais il n'ose résister à son père, fort absolu dans ses volontés et terrible dans ses colères. Il obéit et se rend chez sa promise, se creusant sans cesse la tête à chercher un moyen d'échapper à ce mariage. Comme on le pense bien, il se montre auprès de Pauline très convenable, mais fort peu galant et amoureux. Elle, prévenue par je ne sais quel roman, prend ces airs réservés et songeurs pour de l'amour timide et ne s'inquiète point. Elle se met à l'aimer tout de bon et compte sur le retour. N'est-il pas son fiancé !

Le beau jour arrive. En grand gala, en nombreuse et belle compagnie, on se rend à la mairie.

— Monsieur Auguste C***, lit le maire, consentez-vous à prendre pour votre femme et épouse Mlle Pauline M*** ici présente?

Auguste répond : Non!!.....

Trouble effroyable, consternation, mouvement général!

Auguste profite de la bagarre pour s'esquiver et se rend droit à Paris.

Trois semaines après, il était vers 9 heures du matin encore au lit, dans une chambre d'hôtel de la capitale, lisant les journaux. On frappe à sa porte. S'imaginant que c'était le garçon de service ou la blanchisseuse, il dit : entrez! Mais quel est son sursis lorsqu'il vit entrer Pauline, Pauline qui, un pistolet d'arçon dans chaque main, s'avance résolument vers son lit!

— Monsieur, lui dit-elle, vous m'avez cruellement offensée; il me faut une réparation. Voici celle que j'exige : Nous retournerons à la mairie avec les mêmes invités. Aux questions du maire, vous répondrez *oui*, et moi je répondrai *non*. Consentez immédiatement, sinon je vous casse la tête.

Les deux canons de pistolet visaient son front. Pauline avait un air froid et décidé qui enlevait toute espérance de lui échapper. La reddition était inéluctable. D'ailleurs, Auguste, qui n'est point sot, a bientôt calculé le profit qui doit lui revenir de cette réparation : Après un petit moment de vergogne passé, il pourra dire à son terrible père :

« Vous voyez! maintenant, c'est elle qui ne veut pas. »

Il consent donc. On retourne à la mairie dans le même appareil et avec les mêmes témoins que la première fois.

Fidèle à sa promesse, heureux d'avance de la liberté qu'on va lui rendre, Auguste répond aux questions du rituel un *oui* bien accentué. Quand Pauline, à son tour, est interrogée suivant le formulaire : « Consentez-vous à prendre pour votre mari et époux Auguste C*** ici présent? »

« *Oui*, » répond-elle le plus tranquillement du monde.

M. F. V.

Un ancien régent primaire nous raconte ce qui suit :

En 1818, il y a de cela 60 ans, je fus nommé régent dans un village de Lavaux, situé entre Cully et Lutry. Le jour avant mon entrée en fonctions, M. le pasteur C... me dit : « Allez chez M. le juge de paix, il vous fera prêter serment et vous remettra l'acte de votre nomination. » A mon arrivée chez ce magistrat, madame me dit : « Ces messieurs sont à la cave; descendez vers eux. » Je descendis l'escalier sombre et aperçus, à la faible lueur d'une lampe, celui que je cherchais.

— Que dites-vous, jeune homme?

— Je viens, répondis-je, pour solenniser le serment et recevoir mon brevet comme régent d'A...

— C'est très bien; on va ça faire de suite, et mes amis seront témoins.

Je refusai positivement de prêter serment dans ce

lieu, et M. le juge fut obligé de monter à son bureau.

De retour au village, je me rendis chez le syndic, vieillard respectable, qui m'accueillit avec beaucoup d'amabilité. Dans la conversation, il me dit : « La pension est bien minime, 120 francs par année. Le régent auquel vous succédez était le barbier du village et reliait les seilles dans ses moments de loisir. Vous pourriez du moins raser, ça vous rapporterait demi-batz par barbe. Dimanche matin, presque tous les hommes du village se réuniront à la fruiterie; le fruitier savonnera et vous raserez. »

— Mais, monsieur le syndic, je n'ai jamais tenu un rasoir.

— Ça n'y fait rien; vous commencerez par moi.

Le dimanche matin, ce brave syndic arriva avec rasoir, savon, etc. Le fruitier savonne; je prends le rasoir en tremblant. Au premier coup, je fais une balafre et le sang coule abondamment; au second coup, nouvelle balafre... Le rasoir m'échappe de la main et je me sauve dans la rue.

Le fruitier acheva mon ouvrage, un peu moins maladroitement.

Après un séjour de huit mois dans cette localité, où je me trouvais fort bien malgré l'exiguïté de la pension, j'obtins une place dans une ville où je régentai pendant 53 ans et où je terminai ma carrière pédagogique.

Lo revegneint dâo cemetiro.

Quand lâi repeinso, mon pourro Dâvi, y'ein é onco la gruletta. On étâi quie pê la cousena ein atteindeint dè s'allâ reduirè. Foumâvo ma pipa à n'on câro ein rattatseint onna vilhe remesse avoué on vouzi qu'avé refeindu, tandi que la Julie allâvé onco queri on seillon vai lo borné... enfin quiet, l'étâi lo momeint dè s'allâ reduirè. Coumeint finessé d'einfatâ lo bet dâo vouzi per dézo la rioûta, po pas que sè dévortolliâi, vouaiquie que bon! la Julie arrevè tot épouâiriâ : « Vins vâi vairè... vins vâi vairè...! que le mè fâ,... te possiblio!... Eh! lo bon Dieu no z'âidâi! »

— Qu'est te que y'a, que fé?

— Cauquon que rebouillè permi lè moo pê lo cemetiro!!!

— Câise-tè foula!...

Tot parâi saillo que dévant... m'einlêvine se ne vayo pas dein lo cemetiro on grand galâpin que lèvâvé lè brés amont, que lè baissivè avau et que fasâi onna via d'einfai. On arâi de que dépliantâvé et repliantâvé lè pau dâi foussés, que cein arâi tsandzi lè nimerô, qu'on arâi pas étâ dein lo cas de recognâitrè sè moo. Cein mè fe refresenâ on momeint; mâ ye dio à la Julie : Catse-tè pî derrâi lo borné et laisse-mè férè. On ne vayâi pas on istiére; prîgno onna pierra, fé dou âo trâi pas à croupeton lo long dâo cemetiro, mè lâivo, eimbriyo mon bré, et rrâo!...

Bon! créyé mon gaillâ éterti,... sa metsance!... foutemassivè adé coumeint se dè rein n'étâi. Mè